



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 02/2023 : Déplacement du poste de transformation « Malavaux »

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 27 mars 2023 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil :	Mme Sandra Gillard, Présidente
Municipalité :	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet
Service technique	M. Andrea Da Campo
Commission technique :	Mme Laure Breduillieard M. Cyrille Stuber M. Serge Juillerat
Commission des finances :	M. Christian Marrel, Président Mme Hannah Grossenbacher Mme Amélie Ramoni-Perret Mme Sakine Uçurum Pion M. Daniele Annese

Préambule

Après une brève introduction par notre Présidente, Mme Sandra Gillard, Monsieur Philippe Michelet nous a présenté en détail le préavis 02/2023 et les raisons nécessitant le déplacement du poste de transformation « Malavaux ».

Ces raisons étant amplement décrites et développées dans le préavis, nous n'allons pas y revenir et nous vous prions simplement de vous y référer pour plus de détails.

Analyse

Lors de la présentation du préavis, la Municipalité a remis un dossier complet à votre Commission des finances pour consultation, comprenant un courrier daté du 15 mars 2023 de Swissroc Développement qui confirme la puissance supplémentaire de 1200 kilovoltampères nécessaires aux besoins électriques du projet, budgétisé à CHF 144'000.- sur les CHF 172'200.- prévus sur les coûts liés au poste MT (Moyenne tension).



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PRÉAVIS 02/2023 : Déplacement du poste de transformation « Malavaux »

Dans ce même dossier, votre CoFin a pris également connaissance du détail des offres budgétaires établies par « Duvoisin Groux Synergies en réseaux » concernant les travaux de reprise du réseau BT (Basse tension) qui fait apparaître un budget de CHF 724'515.- résumé en page 5 du préavis.

Il est à noter que dans l'offre budgétaire établie par Duvoisin Groux, deux postes de CHF 15'000.- figurent au budget sous « Réserve pour divers et imprévus ». De plus, notre Municipalité a jugé prudent de budgétiser le 10% des travaux de reprise du réseau Basse tension, à savoir CHF 65'865.- comme « Divers et imprévus » compte tenu de l'importance et de la complexité du projet.

Comme indiqué dans le Préavis, le budget contient également des frais d'étude liés à l'intention de la Municipalité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'administration communale ainsi que le collège. Les mesures nécessaires au raccordement d'une telle installation ont également été prévues dans le budget. Pour rappel, il s'agit d'une intention déjà annoncée par la Municipalité et qui fera l'objet d'un préavis séparé. Il n'y a pas encore de calendrier annoncé pour ce projet.

Votre commission des finances a également demandé des clarifications concernant le financement du Préavis 02/2023. Le début des travaux étant prévu en deuxième partie d'année, l'essentiel des travaux d'exécution sera répercuté sur 2024. Ne pouvant anticiper quelles seront les liquidités de la commune en 2024, un emprunt ne peut être exclu à ce stade. Le coût des travaux sera amorti par des annuités égales en 30 ans au maximum.

Avis de la Commission des finances

Au vu des besoins croissants avec notamment le projet en Arnier III et l'intention d'installer des panneaux photovoltaïques sur le collège et le bâtiment de l'administration, et en tenant compte par ailleurs de l'obsolescence approchante du poste actuel, la Commission des finances soutient la proposition de déplacer ce poste. La Commission des finances salue également le fait que la Municipalité ait déjà anticipé les besoins de projets futurs.

Par ailleurs, la Commission des finances ayant reçu les comptes 2022 en parallèle de ce préavis, elle peut se réjouir une nouvelle fois d'un résultat positif qui confirme la tendance de ces dernières années. Les finances saines de notre commune vont également en soutien à ce préavis.



**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
PRÉAVIS 02/2023 :
Déplacement du poste de transformation « Malavaux »**

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 02/2023** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Christian MARREL
Président

Hannah GROSSENBACHER

Amélie RAMONI-PERRET

Sakine UÇURUM PION

Daniele ANNESE

Fait à Belmont-sur-Lausanne, le 20 avril 2023